



## **Compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors**

Mercredi 24 mai 2023, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

**Présent(e)s** : Emmanuelle ANDLAUER, Serge BATHENDIER, Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Cécile CISSÉ LESCURE, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Pierre DUBERNET de GARROS, Françoise FAUBERT, Michel MARCHAL, Denis PACAUD, Joëlle PAOLI, Abel RACHI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

**Excusé(e)s** : Cécile CANALE, Magali DELJARRIT, Alexandre GACOIN, Sylvain GINIER, Julie GIVERNE, Gaël JACQ, Isabelle LAPEZE, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Christelle MAZEYRIE, Alain SAN JUAN, Emmanuel VIEILLARD.

**Absent(e)s** : Alice FREYTET, Eamon O'HARA, Philippe PELISSIER, Hayet SOUDANI, Francesco TESTA.

Johann VACANDARE, adjoint au maire de Cahors en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur participation à cette onzième séance.

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, salue l'engagement des membres ayant pris part aux différents groupes de travail qui se sont réunis depuis la précédente séance plénière.

Il souhaite la bienvenue à Cécile CISSÉ LESCURE, membre du collège des élus du Conseil municipal, en remplacement de Françoise de MEIXMORON, démissionnaire.

Denis PACAUD cède la parole à Noujoud BOUGRINE et à Christophe TILLIE qui ont accepté d'animer cette séance en binôme. Il les remercie.

Noujoud BOUGRINE procède à l'appel des membres. Christophe TILLIE rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

### **1. Installation de Cécile CISSÉ LESCURE**

Denis PACAUD informe les membres de l'installation de Cécile CISSÉ LESCURE. Il lui souhaite la bienvenue et l'invite à se présenter.

Cécile CISSÉ LESCURE indique qu'elle est élue au Conseil municipal et qu'elle remplace Françoise de MEIXMORON. Elle fait part de sa satisfaction de rejoindre la commission extra-municipale du temps long.

## **2. Adoption du compte-rendu de la séance du 8 février 2023.**

Christophe TILLIE précise que le secrétariat général n'a reçu aucune proposition d'amendement relative au compte-rendu du 8 février 2023.

Le compte-rendu est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

## **3. Présentation, par les membres du groupe de travail dédié à l'appel à projets citoyens, du règlement de l'édition 2023, suivie de son adoption.**

Noujoud BOUGRINE revient sur le succès de la première édition de l'appel à projets citoyens en 2022, marquée par la réception de 26 candidatures et par la nomination de cinq projets lauréats de qualité. Suite à l'expérimentation de ce nouvel outil participatif, les membres ont souhaité procéder à un certain nombre d'adaptations réglementaires. L'animatrice rappelle qu'une séance plénière s'est tenue au mois de février dernier afin de recueillir les propositions des membres et qu'un groupe de travail s'est réuni au mois d'avril dernier pour élaborer le projet de règlement. Ce dernier a été soumis à la commission en amont de la présente séance. Christophe TILLIE précise qu'aucun amendement n'a été formulé par les membres. Noujoud BOUGRINE rappelle la nécessité de soumettre ce projet de règlement au Conseil municipal une fois qu'il sera adopté par la commission. Elle invite le groupe de travail dédié à prendre la parole pour présenter les contours du projet de règlement.

Christophe TILLIE, qui a pris part au groupe de travail, indique que des nouveautés ont été introduites dans l'objectif de faciliter le processus d'examen des candidatures et de clarifier les critères de sélection. Il précise qu'une étape de présélection à distance a été ajoutée. Les membres recevront les dossiers de candidature par voie numérique. Ils procéderont à un premier examen et à une présélection. Cela permettra d'opérer un tri des projets avant l'examen des candidatures par les services.

Anne-Marie REY-GOLLIET demande si l'ensemble des membres de la commission seront susceptibles de procéder à cette présélection à distance. Christophe TILLIE le lui confirme.

Christophe TILLIE aborde ensuite la création d'un prix spécial de la jeunesse, comme cela avait été suggéré en séance plénière par plusieurs membres de la commission. Là où l'édition 2022 prévoyait entre un et cinq projets lauréats, l'édition 2023 prévoit entre un et six projets lauréats ainsi qu'un éventuel projet de la jeunesse.

Christophe TILLIE évoque également la possibilité de soutenir les dépenses de fonctionnement à hauteur de 20 % maximum des projets et de l'enveloppe financière, sous conditions.

Serge BATHENDIER précise que les dépenses de fonctionnement accompagnées par la Ville de Cahors devront impérativement être liées au projet citoyen.

Christophe TILLIE évoque la possibilité de verser un acompte, sous conditions, et la sollicitation d'informations qui avaient été utiles lors de la première édition et qui avaient nécessité une prise de contact a posteriori avec les associations. Il cite notamment le montant minimal de la subvention en dessous duquel le projet ne peut être réalisé.

Serge BATHENDIER s'interroge sur l'utilité de cette information.

Pierre DUBERNET de GARROS répond que cela permet de disposer de davantage de souplesse au moment de la répartition de l'enveloppe financière.

Serge BATHENDIER propose de présenter aux membres les nouvelles modalités de vote qui ont évolué.

Emmanuelle ANDLAUER demande sur quelle base les membres seront amenés à se prononcer lors de la présélection à distance.

Christophe TILLIE répond que les membres auront accès à l'intégralité du dossier de candidature de chaque projet.

Anne-Céline DAPORTA indique que cela peut impliquer un temps d'examen important.

Pierre DUBERNET de GARROS répond que cela permet de consacrer davantage de temps au débat et aux discussions relatives aux projets qui recueillent le plus de votes lors de la présélection.

Serge BATHENDIER précise que, selon lui, ce vote de présélection a surtout vocation à définir si le projet répond aux critères du règlement.

Joëlle PAOLI s'interroge sur la manière selon laquelle seront analysés les résultats de ce vote à distance.

Serge BATHENDIER répond que le résultat sera défini sur la base des votes exprimés.

Noujoud BOUGRINE considère que les membres devront se prononcer sur la validité du projet au regard du règlement mais aussi au regard d'une appréciation subjective.

Christophe TILLIE estime qu'il faut procéder à cette sélection en son âme et conscience.

Serge BATHENDIER considère quant à lui qu'il convient que chacun procède à un vote objectif, sur la base des critères du règlement. Il indique néanmoins que le vote est confidentiel et que chacun pourra s'exprimer comme il le souhaite.

Johann VACANDARE indique que le dénominateur commun de cette présélection, c'est la notion de temps long et la satisfaction de l'intérêt général.

Cécile CISSÉ LESCURE préconise que les membres puissent se référer, le plus que possible, à la charte de la commission du temps long.

Pierre DUBERNET de GARROS estime également que les membres ont tout intérêt à valider des projets qui correspondent à la charte. Il juge normal que les membres puissent, dès le départ, éliminer les projets qui ne correspondent pas à l'esprit du dispositif. Il considère qu'il convient de faire confiance aux membres de la commission, l'idée étant de concentrer les débats sur les projets qui ont véritablement une chance d'être nommés lauréats.

Flavien BERNARD indique que ce mode de vote permettra de dégager un résultat assez net.

Serge BATHENDIER préconise que les candidatures éliminées soient informées par courrier.

Noujoud BOUGRINE souhaite que le processus intègre une phase d'audition de certains porteurs de projets, quitte à recevoir l'ensemble des candidats présélectionnés.

Anne-Marie REY-GOLLIET propose que seuls les projets qui font l'objet d'interrogations au sein de la commission soient développés dans le cadre des auditions.

Anne-Céline DAPORTA alerte les membres sur le temps que requiert le travail de présélection.

Denis PACAUD rejoint cette position et préconise que les associations soient amenées à rédiger une synthèse courte de leur projet, en complément des autres informations qui leur sont demandées.

Flavien BERNARD estime qu'un certain nombre d'éléments figurant dans le dossier de candidature ne concerne pas directement les membres de la commission. Il cite notamment les pièces administratives et les informations juridiques, qui relèvent selon lui d'une analyse technique opérée par les services de la collectivité.

Johann VACANDARE confirme que la commission a vocation à se positionner davantage sur le fond du projet.

Christophe TILLIE indique que le règlement doit être modifié, de telle manière à ce que le formulaire de candidature intègre une synthèse relative au projet citoyen.

Cécile CISSÉ LESCURE juge que si les membres s'attachent uniquement au fond du dossier, ils risquent d'éliminer des candidatures sérieuses du point de vue de la forme.

Michel MARCHAL estime quant à lui qu'il est tout à fait légitime que des projets répondant aux critères du règlement et de la charte soient intégrés dans la présélection.

Anne-Céline DAPORTA indique que le règlement de la première édition de l'appel à projets citoyens confiait la charge d'analyse technique aux services puis les membres de la commission procédaient à une analyse de fond. Cette année, les membres se prononceront d'abord sur l'opportunité puis les services établiront des préconisations techniques.

Johann VACANDARE ajoute que cette présélection a également pour objectif que tous les membres puissent individuellement s'exprimer sur chacun des projets.

S'agissant du bulletin de vote susceptible d'être mobilisé pour procéder au classement des projets, Anne-Céline DAPORTA préconise une clarification sur le nombre de points associés à chaque rang.

Serge BATHENDIER suggère que la méthode de répartition de l'enveloppe globale entre les différents projets lauréats soit présentée à la commission.

Christophe TILLIE explique que la procédure s'articule autour du principe d'attribution du montant maximal demandé par chaque association lauréate, dans la limite de l'enveloppe globale des 30 000 €.

Pierre DUBERNET de GARROS préconise, pour les prochaines éditions de l'appel à projets, que les membres de la commission s'interrogent sur le nombre maximal de projets lauréats. Plus ce nombre maximal est faible, plus la capacité à accompagner des petits projets peu coûteux mais utiles se réduit. Pierre DUBERNET de GARROS estime que le système actuel génère une préférence pour les associations qui présentent une demande de subvention importante. Il rappelle l'intention de la commission de pouvoir encourager les petites associations.

Christophe TILLIE indique que les échanges seront inscrits au compte-rendu afin que ces idées soient prises en compte lors des prochaines éditions.

Flavien BERNARD salue le travail du groupe de travail dédié à la révision du règlement. Il rappelle que, lors de la précédente séance plénière, les membres avaient formulé le souhait que le règlement soit plus juste. Il estime que l'objectif a été atteint.

Christophe TILLIE propose aux membres de la commission extra-municipale du temps long de soumettre le règlement au vote en intégrant la modification relative à l'intégration d'une synthèse du projet.

Le règlement de la deuxième édition de l'appel à projets citoyens est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

#### **4. Point d'étape relatif à la deuxième édition de la Journée citoyenne du samedi 10 juin 2023 par les membres du groupe de travail.**

Les animateurs de la séance invitent les membres du groupe de travail dédié à la lutte contre les pollutions et à l'organisation de la Journée citoyenne à présenter un point d'étape.

Anne-Marie REY-GOLLIET rappelle que la Journée citoyenne est une opération nationale consistant en la réalisation d'un projet avec la participation des habitants. Elle ajoute que la première édition de la Journée citoyenne à Cahors s'est tenue le samedi 13 mai 2023. Cette année, elle se déroulera le samedi 10 juin et consistera, comme l'an passé, en une opération de nettoyage collectif des bords du lot et du mont Saint-Cyr. Elle rappelle qu'il s'agit d'une idée formulée par le Conseil municipal enfants et que la commission extra-municipale du temps long a accepté de concrétiser en 2022. Elle souligne le caractère efficace de cette opération, 800 kg de déchets ayant été recueillis l'an passé.

Elle salue la vingtaine de partenaires mobilisés dans le cadre de la Journée citoyenne : le Grand Cahors, le SYDED, Qui nettoie si ce n'est toi, Agir Prod, La Véloterie, le Groupe spéléologique du Quercy, Pierres d'espoir, Fil d'Ohm, le comité E3D du lycée Clément-Marot, l'association foncière pastorale libre du mont Saint-Cyr, Citiz Occitanie, Les Cascaris, le Carrefour des sciences et des arts, Autonomie alimentaire Cahors, Les Extrapédestres, Lot of Sport, l'AAPPMA, Les Compagnons de Neptune, la librairie Calligramme, la librairie-café La Fourmi rouge, la librairie ancienne Rapaud, le cinéma Le Grand Palais et l'École des Métiers du Lot.

Anne-Marie REY-GOLLIET appelle les membres de la commission extra-municipale du temps long à être mobilisés le samedi 10 juin 2023 dès 9 h.

Parmi les nouveautés, l'antenne cadurcienne de l'association Qui nettoie si ce n'est toi proposera une caractérisation d'une partie des déchets et une mise en ligne des données sur une plateforme afin de mieux appréhender les opérations de réduction des déchets à venir.

Anne-Marie REY-GOLLIET note la présence d'une dizaine d'associations sur le village citoyen, une partie du tissu associatif représenté sur cet espace ayant été renouvelée.

L'après-midi sera marqué par une projection au cinéma Le Grand Palais à 18 h. Une conférence pourrait également être proposée par Falvien BERNARD au sujet des pollutions plastiques.

En amont de la Journée citoyenne, les librairies La Fourmi rouge, Calligramme et Rapaud ainsi que la médiathèque du Grand Cahors proposeront une sélection d'ouvrages sur la transition écologique. Un puzzle jeune public sur le tri des déchets sera également proposé à la librairie-café La Fourmi Rouge.

Anne-Marie REY-GOLLIET préconise, pour les prochaines éditions, qu'une date soit pérennisée afin de gagner en visibilité. Certains partenaires demandent à être prévenus plus tôt. Il conviendrait également de s'adapter à la disponibilité des jeunes et donc aux dates des examens (épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat).

Elle encourage les membres à assurer une diffusion d'affiches dans les différents quartiers cadurciens.

Flavien BERNARD propose de donner une conférence courte et interactive sur le sujet de la pollution plastique. L'objectif est d'éviter le discours de culpabilisation des citoyens. Il pourrait

selon lui être intéressant de présenter la diversité des pollutions plastiques que l'on ne soupçonne pas puis de mettre la focale sur les solutions qui existent.

Flavien BERNARD, qui a réalisé en 2022 un podcast relatif à la Journée citoyenne, annonce que l'émission a été écoutée à plus de 21 000 reprises.

Anne-Céline DAPORTA confirme qu'il est intéressant de démontrer le caractère concret des solutions qui existent pour lutter contre la multiplicité des formes de pollutions.

Françoise FAUBERT estime qu'il serait intéressant d'adopter une vision internationale sur ce sujet, exprimant son inquiétude à l'égard du sujet de la pollution plastique qui concerne notamment le continent africain.

Michel MARCHAL indique que la Ligue de la Protection des Oiseaux du Lot est particulièrement intéressée par la Journée citoyenne mais que la structure ne pourra pas prendre part à l'événement, en raison de la tenue de son assemblée générale.

Joëlle PAOLI ajoute qu'il serait intéressant qu'une opération de sensibilisation au sujet du moustique tigre soit menée dans le cadre de cette journée.

Anne-Marie REY-GOLLIET indique qu'un stand de sensibilisation est prévu par la Ville de Cahors, en partenariat avec le Carrefour des sciences et des arts.

Noujoud BOUGRINE remercie les membres pour ces échanges.

## **5. Questions diverses.**

L'animatrice de séance invite les membres de la commission à poser leurs éventuelles questions.

Nathalie VAURS demande à ce que les membres qui ont participé à la visite des locaux de l'association Pierres d'espoir, lauréate de l'appel à projets citoyen, puissent réaliser un point d'information.

Noujoud BOUGRINE indique que cette visite a eu lieu le 2 mai 2023, dans les locaux de l'association situés rue Nationale. Ce temps de travail a permis de réaliser un point d'étape sur l'avancement des travaux et sur la concrétisation du projet. Elle précise que les membres de la commission ont eu l'occasion d'échanger avec le Bureau de l'association et de visiter le rez-de-chaussée, la cuisine ainsi que les salles situées à l'étage du bâtiment. Les membres ont pu constater que les locaux ont fait l'objet d'une mise aux normes, d'une mise à niveau pour les personnes à mobilité réduite et que les travaux se poursuivent. Noujoud BOUGRINE indique qu'elle a pris part à une réunion aux côtés de l'association qui envisage de fêter les 40 ans du bâtiment. Ce temps fort permettra également de célébrer le lancement du restaurant et la concrétisation du projet citoyen.

Christophe TILLIE propose ensuite d'aborder l'opération de dépollution de l'igüe de Cavaniès, qui a eu lieu le 14 mai 2023, dans le cadre du projet du Groupe spéléologique du Quercy, lauréat de l'appel à projets citoyens.

Michel MARCHAL souligne le volume impressionnant des déchets extraits de cette cavité.

Nathalie VAURS ajoute qu'une diversité d'éléments polluants ont été retirés : pneus, vélos, jouets, etc.

Anne-Céline DAPORTA demande si tous les éléments polluants ont été retirés de l'igue. Michel MARCHAL le lui confirme.

Christophe TILLIE précise que le propriétaire de la parcelle sur laquelle se situe l'igue de Cavaniès était présent.

Nathalie VAURS indique que le Groupe spéléologique du Quercy préconise la mise en place de mesures pour fermer l'accès à la cavité.

Christophe TILLIE ajoute que le blocage de l'accès aux véhicules, au niveau du chemin, serait opportun. Il précise que l'accès pompiers doit être maintenu et que les déchets sauvages prélevés ont été évacués du site et déposés auprès de Paprec. Le poids total des éléments prélevés dans cette cavité s'élève à 1,5 tonne.

Denis PACAUD remercie les membres de la commission extra-municipale du temps long pour leur participation. Il leur rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 9 juin 2023 à 19 h et qu'elle sera en partie consacrée à l'adoption du règlement de l'appel à projets citoyens.

Il ajoute que la volonté de certains membres de travailler sur la question de l'alimentation a bien été prise en compte. Cette proposition fait actuellement l'objet d'une réflexion, en lien avec l'élaboration du projet alimentaire territorial du Grand Cahors.

Denis PACAUD demande à deux membres de bien vouloir animer la prochaine séance, dont la date n'est pas encore fixée. Flavien BERNARD et Nathalie VAURS se portent volontaires, sous réserve de leur disponibilité.